



Procès-verbal de la séance du mardi 4 octobre 2022

A 20h00, **Mme Lise Bettex, présidente**, ouvre la séance à la salle du bâtiment communal de Missy. Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'à la municipalité.

Comme lors des derniers conseils, l'assemblée sera enregistrée à des fins de rédaction du PV. L'enregistrement sera ensuite effacé. Seules les conclusions du rapport de la commission seront lues.

La secrétaire, Mme Béatrice Wolf, procède à l'appel. 28 membres sont présents sur 33, le quorum est atteint.

Les scrutateurs désignés pour cette séance sont **M. Laurent Pahud** et **M. Mathias Peter**.

Mme Lise Bettex, présidente, donne lecture de l'

Ordre du jour

1. PV de la dernière séance
2. Communications du bureau
3. Préavis n°04/2022 – Arrêté d'imposition 2023
4. Informations de la Municipalité
5. Divers

Mme Lise Bettex, présidente, soumet l'ajout d'un point après les « Communications du bureau ». Cette modification de l'ordre du jour a pour objet « Nominations complémentaires » ; ceci étant lié à des démissions.

Elle soumet le nouvel ordre du jour pour approbation. Il n'y a pas d'opposition.

1. PV de la dernière séance

Mme Lise Bettex, présidente, passe à la consultation du procès-verbal du 21 juin 2022 et ouvre la discussion.

Mme Clarisse Quillet a relevé qu'au point 7, il s'agit du chemin de Champ-Bollin et non de Chandolin.

Après modification, le procès-verbal est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

2. Communication du bureau

Mme Lise Bettex, présidente, passe aux communications du bureau :

- Le Conseil d'Etat, dans sa nouvelle composition, est entré en fonction le 1^{er} juillet dernier. Mme Christelle Luisier Brodard en est la présidente. Un organigramme avec la répartition des dicastères et le nom des différents services est disponible sur le site internet de l'Etat de Vaud.
- Le matin du 25 septembre 2022, le bureau électoral a fonctionné pour le dépouillement de quatre objets fédéraux et un cantonal. Le taux de participation s'est élevé à plus de 62%, soit 156 votants. La votation prévue en novembre prochain est annulée.
- Comme annoncé en début de séance, deux personnes souhaitent quitter le conseil. Les lettres de démission de Mme Aude Quillet et M. Pierre Quillet sont lues.
- Ces deux personnes étaient membres de commissions permanentes et délégué à une association intercommunale, des nominations complémentaires doivent avoir lieu.
- Pour information, les indemnités des membres du conseil général seront versées en fin d'année. Le décompte sera effectué après l'assemblée de décembre.
- Les dates des conseils, pour l'année 2023, seront communiquées avec la prochaine convocation.

Après un temps de réflexion donné à l'assemblée, aucune question ou remarque n'est formulée.

3. Nominations complémentaires

Mme Lise Bettex, présidente, propose :

- M. Laurent Pahud comme membre de la commission de gestion pour remplacer Mme Aude Quillet, démissionnaire.
- M. Jérôme Blanc comme membre de la commission des finances pour remplacer M. Pierre Quillet, démissionnaire.
- Mme Romane Bettex pour remplacer M. Jérôme Blanc qui fonctionne comme scrutateur-suppléant.
- M. Sébastien Galliker, suppléant à l'ABV devient délégué pour remplacer M. Pierre Quillet, démissionnaire. M. Yves Mathis est nommé suppléant.

Il n'y a pas d'autre candidat ou de remarque. Les conseillers et la conseillère nommés sont élus tacitement avec les félicitations de l'assemblée.

4. Préavis n°04/2022 – Arrêté d'imposition 2023

La commission des finances composée de M. Aurélien Karg, rapporteur, Mme Sophie Quillet et M. Alain Galliker s'est réunie le 13 septembre 2022 afin d'examiner le préavis n°04/2022.

Mme Lise Bettex, présidente, cède la parole à **M. Aurélien Karg, rapporteur**, pour la lecture des conclusions du rapport. La commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Mme Lise Bettex, présidente, ouvre la discussion.

M. Lucien Quillet demande si la Municipalité envisage de grosses dépenses et suggère, si ce n'est pas le cas, une éventuelle baisse du taux d'imposition.

M. Oliviez Thévoz, syndic, indique que la conjoncture tend plutôt vers un avenir maussade; hausse des coûts de l'énergie et du carburant, inflation. Le taux de 72% proposé permet d'avoir une petite marge. Dans ce contexte, il est difficilement envisageable d'abaisser le taux d'imposition, au risque que celui-ci devrait être réajuster peu de temps après.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Lise Bettex, présidente** clôt la discussion. Le préavis n°04/2022 est soumis au vote tel que présenté. Il est accepté à la majorité des membres présents.

5. Informations de la Municipalité

Mme Anne-Michèle Enggist, municipale, annonce qu'après le retour de l'examen préliminaire du PaCom par le Canton, la Municipalité prépare, avec son mandataire, un dossier pour l'examen préalable. Il est constaté que le montant de CHF 5000.- validé dans un précédent préavis et dédié aux frais juridiques a été sous-estimé. En effet, la Municipalité a besoin de plus de soutien que prévu. Un montant permettant d'assumer la différence sera mise au budget 2023, car celle-ci ne nécessite pas de passer par un crédit extra-budgétaire.

M. Nicolas Pilet, municipal, informe que les réfections de la route de l'Ecrua et des chemins communaux seront entrepris en octobre/novembre 2022.

M. Guy-Olivier Jeunet se rappelle avoir entendu, lors d'un précédent conseil, que des travaux de rénovation de l'église et de la route principale pourrait avoir lieu. Il demande si cela est envisagé.

M. Oliviez Thévoz, syndic, répond que ces points font partie du programme de législature qui avait été présenté. Au vu du contexte actuel, la priorité sera mise sur un éventuel changement d'éclairage publique afin d'économiser de l'énergie. Une séance en ce sens a eu lieu hier et de plus amples informations seront transmises.

M. Nicolas Pilet, municipal ajoute que la prochaine réfection de la route sera faite avec un tapis phonique, lorsque celle-ci ne sera plus en état. Suite aux tests de bruits réalisés, un délai de 15 ans est prévu pour changer le revêtement. Il ajoute que la rénovation de l'église est effectivement prévue mais pas pour tout de suite.

M. Guy-Olivier Jeunet demande le résultat du comptage de véhicules fait au courant de l'été.

M. Oliviez Thévoz, syndic, répond que le comptage a été effectué afin de donner un indice sur l'utilisation des chemins communaux pour une éventuelle fermeture au trafic

routier. Le résultat était qualifié d'insignifiant pour de tels chemins. Le comptage réalisé sur la route principale indiquait environ 5200 véhicules/jour.

6. Divers

Mme Lise Bettex, présidente, cède la parole aux conseillers/ères.

M. Claude Quillet est déçu d'entendre que la route n'est pas assez dégradée pour entreprendre une réfection. Les voisins érigent des palissades pour estomper le bruit causé particulièrement par les gendarmes couchés. Il estime que la route est en mauvaise état, qu'ailleurs les gendarmes couchés deviennent bannis et que les tapis phoniques sont privilégiés. Il rappelle le développement de St-Aubin qui va engendrer une augmentation du trafic et propose d'entreprendre des travaux sur la route principale puisque le taux d'imposition voté à l'instant pourrait s'y prêter en partie.

M. Nicolas Pilet, municipal, indique que le délai est de 15 ans mais que les travaux seront probablement entrepris avant et rappelle les résultats de l'étude sur l'appréciation de l'état du tapis.

M. Olivier Thévoz, syndic, annonce qu'une étude pour des travaux sur la route principale peut être faite mais avise que cette rénovation peut s'avérer très couteuse.

M. Alain Galliker relève qu'à l'avant des gendarmes couchés des trous se sont creusés, notamment devant la laiterie.

Au nom de M. Sébastien Galliker, absent à cette séance, il relate que l'état du terrain de foot de Missy laisse à désirer et que son utilisation devient dangereuse pour les footballeurs. L'équipe de Centre Broye qui s'entraîne sur ce terrain, n'y joue plus de matchs pour cette raison. Il rappelle l'intervention de M. Yves Mathis, lors d'un précédent conseil, au sujet de la buvette et estime aussi qu'une rénovation serait bienvenue.

M. Laurent Morel, municipal, indique que les conditions météorologiques extrêmes de l'année ont favorisé sa dégradation. Il estime qu'il y a une mauvaise conception à la base, dû à la nature de terrain mais assure que l'entretien est fait régulièrement. Un contact a été pris afin de la remettre en état au printemps prochain, voire de l'améliorer.

M. Thomas Quillet appuie la remarque soulevée sur l'état du terrain de foot. Il le trouve injouable et propose de passer un rouleau lors de la prochaine pluie.

M. Aurélien Karg informe qu'il a été approché, par le président du FC Ressudens, au sujet de l'état du terrain de Missy mais aussi des autres villages. Le club soumettra probablement aux communes une proposition d'entretien des trois terrains.

M. Lucien Quillet revient sur les échanges au sujet de la route principale et propose de supprimer, dans un bref délai, les gendarmes couchés et de rétrécir la route comme à l'entrée de St-Aubin.

M. Olivier Thévoz, syndic, assure que des propositions seront faites à ce sujet.

M. Aurélien Karg rappelle que les gendarmes couchés ont au moins le mérite de protéger les enfants. Il explique que le tapis anti-bruit posé actuellement se dégrade rapidement surtout s'il n'est pas utilisé en ligne droite. Après une année des fissures sont déjà présentes.

Mme Anne-Michèle Enggist, municipale, prévient que l'entretien est plus fréquent et les frais qui en découlent sont plus élevés que sur un bitume standard. Elle précise qu'il n'est pas possible de supprimer les gendarmes couchés sans étude préalable.

M. Nicolas Pilet, municipal, informe que le tapis envisagé absorberait un peu moins le son mais serait plus durable. Si des travaux sont réalisés, la pose d'un tapis phonique serait obligatoire.

M. François Riesen propose de ralentir le trafic à 30km/h dans le village afin d'atténuer les nuisances. Il est conscient que ce changement s'avère complexe sur une route cantonale mais permettrait d'obtenir un bon résultat.

Mme Anne-Michèle Enggist, municipale, ajoute que cette possibilité a été discutée avec la DGMR lors d'une rencontre et annonce que cette possibilité sera envisagée dans une étude globale.

Mme Lise Bettex, présidente, clôt la discussion et rappelle les décisions prises. Elle demande d'agender la prochaine assemblée qui aura lieu le mardi 13 décembre. Elle adresse ses félicitations à Mme et M. Elodie et Yves Mathis pour la naissance d'Emile.

M. Olivier Thévoz, syndic, remercie particulièrement le boursier, M. Philippe Jean-Mairet, pour son travail exécuté avec professionnalisme.

M. Philippe Jean-Mairet, boursier, a beaucoup de plaisir dans l'accomplissement de ses tâches et relève la bonne collaboration.

Mme Lise Bettex, présidente, remercie chacun pour leur présence et clôt la séance à 20h40.

POUR LE CONSEIL GENERAL

Missy, le 4 octobre 2022

La présidente :



L. Bettex



La secrétaire :



B. Wolf